

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 09/02/2023

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, CHAPUIS Audrey, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **SERGEANT Cyril**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 13

Secrétaire de séance : Fanny VAIL

Adoption du compte rendu du 19/01/2023 : à l'unanimité


Délibération 2023-02-16 03 (7.5) : Subventions 2023 aux associations

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE, ainsi qu'il suit, le montant des subventions à allouer en 2023 :

✓ Comité de Fleurissement :	1 500 €
✓ Société de Chasse de St Didier d'Aussiat :	1 000 €
✓ Bibliothèque Plaisir de Lire :	300 €
✓ Cantine scolaire :	10 000 €

 Discussions autour du vote des subventions :

Fleurissement : les conseillers estiment que c'est une chance d'avoir un comité de fleurissement qui embellisse le village. Il est précisé que la subvention sert à l'achat des plants et au petit matériel d'entretien.

Chasse : La principale dépense de la société de chasse est la location des terrains. Les chasseurs multiplient les activités pour essayer de générer des recettes mais cela ne suffit pas à l'équilibre des comptes.

Bibliothèque : La subvention de la commune sert à l'achat des petites fournitures. Une subvention du département est également allouée pour le renouvellement des livres.

Cantine : la subvention sert à compenser le fait que l'association paie à Grand Bourg Agglomération la mise à disposition des ATSEM faite par la commune. En effet, la mise à disposition gratuite de personnel n'est pas autorisée.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme et de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Préparation du budget 2023 :

Chaque commission liste les projets envisagés et les priorise.

L'ensemble des projets seront ensuite étudiés par la commission finances en tenant compte de la capacité d'investissement de la commune et du plan pluriannuel en cours.

Parmi les principaux projets :

Bâtiments :

- Changement de la chaudière bois qui alimente la salle polyvalente et la maternelle : celle-ci a 17 ans et le modèle est trop ancien pour trouver les pièces de rechange. La chaudière est régulièrement en panne.
- Autolaveuse : la machine pour laver le sol de la salle polyvalente est également ancienne et ne fonctionne plus. Elle est utilisée chaque jour après la cantine.
- Atelier du Gottex : la partie atelier n'est pas isolée et des températures négatives à l'intérieur sont observées. Une étude a été confiée à l'ALEC 01 pour dresser le constat et les solutions à envisager.

Rencontre avec la commune de St Sulpice :

Les investissements concernant l'école ou le restaurant scolaire doivent être proposés à la commune de St Sulpice qui participe financièrement au prorata du nombre d'élèves.

Une rencontre a eu lieu le 15/02/23 et la commune de St Sulpice a refusé l'ensemble des projets présentés, y compris le changement de chaudière ou l'autolaveuse.

De nouveaux échanges sont à prévoir.

Urbanisme et cadre de vie :

- Eclairage public : la suite des travaux pour passer les luminaires en Led avec baisse d'intensité la nuit, va se poursuivre.
- Révision du PLU : le travail est à l'arrêt suite à la fin d'activité du cabinet de l'Atelier du Triangle, mais des solutions sont en train d'être envisagées pour poursuivre la révision du PLU.
- Aire de loisirs et de sport : le multisport va être installé sur ce début d'année. Il devrait être complété en 2023 par un espace jeux pour enfants, des agrès fitness plein air et un terrain de boules.

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Conseiller numérique : un nouveau conseiller numérique a été recruté par la commune de Polliat. Il est venu rencontrer les membres d'Evaison et Traditions. Son intervention devrait se limiter aux mercredis après-midi car il doit suivre de nombreuses formations.

Taux de taxe d'aménagement : les communes ont la possibilité de mettre en place des taux de taxe d'aménagement différenciés selon les secteurs à urbaniser. Cette hypothèse sera étudiée par la commission de manière à ce que les travaux d'extension de réseaux soient en partie financés par les principaux concernés.

Participation au raccordement à l'assainissement collectif : désormais de la compétence de Grand Bourg Agglomération, une harmonisation de la participation financière a été faite. Les montants variaient de 300€ à Attignat, à 3 500 € à Cormoz.

A St Didier d'Aussiat, 1 600 € était demandé par raccordement.

En 2023, le montant pour une maison individuelle sera de 1 500 € + 16,53 € / m².

Contrôle de conformité des travaux d'urbanisme : les élus vont désormais procéder aux contrôles de conformité des travaux réalisés dans le cadre d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Restauration scolaire : la conférence Bresse a lancé une réflexion sur l'optimisation de la restauration scolaire.

A l'origine de la demande, les communes de l'ex SIVOM Montrevel Malafretaz Jayat et Bresse Vallons ont fait émerger l'idée d'une cuisine centrale qui alimenterait les différentes communes.

Grand Bourg Agglo s'est saisi de cette demande pour lancer un diagnostic sur l'ensemble des communes de la Conférence Bresse et sensibiliser sur les filières d'approvisionnement, l'évolution des réglementations et proposer un accompagnement.

2 séances de sensibilisation collectives sont proposées les 5 avril et le 10 mai pour les techniciens et élus.

Les membres de la cantine ont été informés et sont favorables pour participer.

Commission : la commission a fait le point sur les outils de communication en cours de développement (site internet et panneau pocket), le forum des associations du 09/09 et a commencé à réfléchir sur le prochain repas communal.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**